



Deces du gerant majoritaire d une sarl

Par **festayre**, le **23/10/2015** à **12:42**

bonjourrrnJ'ai besoin de votre aide. La gérante majoritaire de la société est décédée depuis le début de l'année. Il y a 2 associés qui ont 5 parts chacun sur les 100 parts existantes, ils ne sont jamais intervenus dans la société et ont servi de prête-nom pour la constituer mais apparaissent sur les statuts. La gérante a un héritier qui a accepté l'héritage personnel mais pas celui de la société. Sachant qu'un mandataire avait été nommé mais que celui-ci a fermé le dossier car personne ne pouvait payer les frais de provision puisque personne n'a procuration sur les comptes bancaires. Quel démarche doit-on faire pour fermer la société et qui peut licencier la salariée?rrnMerci par avance

Par **moisse**, le **23/10/2015** à **18:13**

Bonjour,rn[citation]. La gérante a un héritier qui a accepté l'héritage personnel mais pas celui de la société[/citation]rnCela n'est pas possible.rnLes parts sociales font partie de la masse successorale, et on ne peut pas faire le tri.rnC'est dommage, car tous les héritiers présomptifs voudraient bien ne garder que l'actif et rejeter le passif.rnOn peut par contre accepter sous réserve d'actif net (nouvelle appellations de "bénéfice d'inventaire").rn[citation]Sachant qu'un mandataire avait été nommé [/citation]rnPar qui ?rn[citation]Quel démarche doit-on faire pour fermer la société [/citation]rnDirection le greffe du tribunal de commerce.